Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260626-DEL_2026_47-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 26 juin 2026**
Convoquée le 22 juin 2026

Délibération n°2026 – 47- Fonction publique : modification du tableau des effectifs.

Le 26 juin 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents : BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, VALLERY-MASSON Corinne.

Absents représentés : PERSECHINO Jacqueline qui a donné pouvoir à Céline DAVID, VILLAC Michel qui a donné pourvoir à Thierry LEDAGUENEL

Secrétaire de séance : Frédérique GAULARD

Monsieur le Maire expose,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibératif de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Le Centre de gestion des Côtes-d'Armor a adressé la liste des agents de la commune promouvables à un avancement de grade au titre de l'ancienneté au titre de l'année 2026.
Cette modification, préalable à la nomination entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,
Vu le tableau des avancements de grade 2026 adressé par le Centre de gestion des Côtes-d'Armor,

Le Maire propose au Conseil Municipal la suppression et la création des emplois suivants à compter du 1er juillet 2026 :

Suppression	Création
Filière technique	
Adjoint technique principal de 2ème classe -Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe -Temps complet
Adjoint technique principal de 2ème classe -Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe – Temps complet
Filière Administrative	
Adjoint administratif principal 2ème classe Temps complet	Adjoint administratif principal 1ère classe Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les propositions ci-dessus ;

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2026 ;

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget de la commune.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 26 juin 2026

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Le secrétaire de séance

Frédérique GAULARD